

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Photo de l'étang de Maules novembre 2015		la Une
Sommaire	p.	2
Informations du Conseil communal	p.	3
Marché de Noël du Foyer St-Joseph, fermeture de fin d'année	p.	4
Informations sur le budget 2016	p.	5 et 6
Hausse d'impôt	p.	7 et 8
Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées	p.	9
Fusion du CSPI Sâles-Vaulruz et du CSP Vuadens	p.	10
Assemblée communale du 01.12.2015 et nouveaux citoyens 2015	p.	11
Agenda de l'intersociété	p.	12
Accueil de jour au Foyer St-Joseph de Sâles	p.	13
Atelier pour enfant, badminton club et rencontre jeux de cartes	p.	14
Nonagénaires 2015 et service de puériculture	p.	15
Rencontre des jeunes femmes gruériennes à Sâles	p.	16

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00

AGENCE AVS

Administration communale
Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

 026 917 83 50

JUSTICE DE PAIX

du cercle de la Gruyère
Avenue de la Gare 12
1630 Bulle

 026 305 86 40

POPULATION EN 2015

Nombre d'habitants	1'451
Maules	326
Romanens	307
Rueyres-Treyfayes	161
Sâles	657
Naissances en 2014	15
Naissances en 2015	21

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de brèves, dont certaines sont développées dans les pages suivantes du bulletin communal, le Conseil communal vous informe de ce qu'il se passe dans la commune :

Règlement épuration

Comme annoncé lors de la présentation de l'adaptation du Plan d'Aménagement Local, nous vous soumettons la version adaptée de notre règlement communal. Une description des points importants est faite en page 9.

Pompiers

A la demande de la commune de Vuadens, et en toute logique, notre corps de sapeurs-pompiers intercommunal va intégrer celui de nos voisins. Après la mise au vote du nouveau règlement dans les trois assemblées communales, qui nous permet de baisser la taxe d'exemption de CHF 120.- à CHF 100.- et d'augmenter les soldes des pompiers, le CSPI La Sionge pourra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

PAL

L'adaptation du Plan d'Aménagement Local, telle que présentée en assemblée communale du 21 avril, a été mise à l'enquête publique du 3 juillet au 3 août 2015. Elle a reçu une opposition, concernant uniquement une parcelle individuelle. Cette opposition a maintenant été traitée et une enquête publique est actuellement en cours pour la résoudre. Une demande pour un effet anticipé des indices est actuellement à Fribourg et, n'ayant pas eu d'opposition sur ce point, l'acceptation ne devrait plus tarder.

Ecoles

La nouvelle loi scolaire est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015, bien que son règlement d'application ne soit pas encore prêt. L'école a maintenant une RE (Responsable d'Etablissement), nommée par l'Etat de Fribourg, en la personne de Mme Maria-Elena Monney. Les mutations découlant de cette nouvelle loi ne sont pas terminées et s'échelonnent jusqu'en 2018.

Foyer St-Joseph

Depuis le 1^{er} novembre, suite à la démission de M. Yves Gremion, le Foyer St-Joseph a un nouveau directeur en la personne de M. Jean-Pierre Jaquet. Nous remercions et souhaitons plein succès à M. Gremion dans la nouvelle orientation qu'il a choisie. De même, nous sommes très heureux d'accueillir M. Jaquet et lui souhaitons plein succès dans notre foyer.

Dès le 1^{er} janvier 2016, la commune de Vulruz sera rattachée au Foyer St-Joseph de Sâles après avoir quitté le foyer d'Humilimont à Marsens.

Finances communales

Comme déjà annoncé lors des dernières assemblées communales et dans le dernier journal communal, il n'est plus possible de boucler le budget avec le taux actuel d'impôt. Après de nombreuses simulations, d'un état des lieux des charges supplémentaires à venir et des baisses probables de revenus à court terme, le Conseil communal vous propose une hausse d'impôt conséquente (de 67.9% à 80%) qui nous permettra d'absorber ces différents éléments. Une explication complète vous est présentée dans les pages 7 et 8.

Elections communales

En 2016, nous aurons les élections pour le renouvellement du Conseil communal. Les dates suivantes sont déjà arrêtées : dépôt des listes le 18 janvier, 1^{er} tour de scrutin le 28 février et 2^{ème} tour éventuel le 20 mars.

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2015, dont l'ordre du jour est présenté en page 11. Il s'agira essentiellement de parler du budget 2016 lié à une augmentation d'impôt et de l'approbation de deux règlements communaux modifiés.

Au nom du Conseil communal
Jean-Marc Piguet - Syndic



*Vente en faveur
des loisirs
des résidents du Foyer
St-Joseph / Sâles (GR)*

Samedi 28 et dimanche 29 novembre 2015

au Foyer Saint-Joseph à Sâles

de 10h00 à 17h00.

Cartes, guirlandes, savons, lampions...

Une soupe de chalet vous sera servie sur place.

VENEZ NOMBREUX !

Fermeture de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année

La déchetterie sera fermée les :

- ★ **vendredi 25 décembre 2015**
- ★ **vendredi 1^{er} janvier 2016**

Il n'y a aucun changement pour le ramassage des sacs poubelles qui a lieu chaque mercredi.

**Fermeture de l'administration communale
durant les fêtes de fin d'année**

du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1 janvier 2016

(réouverture le lundi 4 janvier 2016 à 8h00)

Merci pour votre compréhension !



BONHEUR ET SANTÉ POUR 2016

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

Un grand Merci tout particulier à ceux et celles qui offrent une partie de leur disponibilité à la collectivité publique.

Excellente année à toutes et tous !



INFORMATIONS SUR LE BUDGET 2016

Conformément à la tâche qui lui incombe, le Conseil communal doit établir le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement. Ces deux budgets doivent être présentés à l'assemblée communale d'automne, dite des « budgets ».

Budget de fonctionnement :

Pour rappel, le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser le taux d'impôt.

L'année dernière, le budget de fonctionnement 2015 présentait une perte de CHF 202'165.15, soit un excédent de charges de 4.44%, jamais la limite légale n'avait été aussi proche.

C'est après avoir introduit tous les chiffres provenant des différents dicastères (frais fixes, salaires, amortissements, intérêts), des associations intercommunales de district ainsi que les charges liées cantonales que la vue d'ensemble peut être faite.

Lors de l'établissement de la première version du budget de fonctionnement, l'excédent de charges était de CHF 355'464.90, ce qui représentait 7.79% du total.

Comme déjà annoncé à de nombreuses reprises (lors de la présentation des plans financiers et de l'élaboration des budgets des années précédentes), les recettes de notre commune ne parviennent plus à couvrir les charges générées par le ménage communal.

Le plus inquiétant étant que cette perte importante n'est pas causée par l'intégration de coûts liés à des investissements exceptionnels, mais bien par une dégradation de la situation financière de notre commune. L'évolution des charges liées entre 2011 et 2016 ainsi que le tassement des rentrées fiscales en sont la cause principale. La situation n'étant pas prête à s'inverser, il convenait de réagir.

Un plan d'économies drastique a été mis sur pied sur les rares postes sur lesquels nous avons une faible marge de manœuvre. L'exercice n'a permis d'atteindre que 5.06% de dépassement avec une perte de CHF 230'355.90, et impliquant tout de même une augmentation d'impôt.

Pour obtenir ce résultat, nous avons été contraints de couper partout où cela était possible. Les dépenses d'entretien ne se sont limitées qu'à quelques milliers de francs sur un budget de CHF 5'127'631.00.

Pour faire face à ses responsabilités, le Conseil communal se devait de reconsidérer son budget. Différentes options ont débouché sur les trois variantes suivantes :

Variante 1

Réduction des frais partout où cela est possible. Aucun frais d'entretien n'est engagé pour maintenir le patrimoine immobilier. L'augmentation du taux d'impôt à 73 % est nécessaire pour rester dans les limites admissibles (0.86% d'excédent de charges). Cette proposition n'est pas envisageable.

Variante 2

L'ensemble des positions a été analysé de manière consciencieuse. Un entretien du patrimoine est prévu. L'augmentation modérée du taux de 75.8% permet d'atteindre provisoirement l'équilibre et ce uniquement pour l'année 2016.

En effet, dès 2017 nous savons d'ores et déjà que nous devons faire face à d'autres charges supplémentaires (CO de Riaz + CHF 77'000.00, prise en charge à 100% des frais de transports scolaires dès 2018). En choisissant cette variante, une nouvelle augmentation d'impôt est à prévoir à très court terme, voire dès 2017 déjà.

Variante 3

Les charges sont identiques à la variante 2. Le changement est fait uniquement au niveau du taux d'impôt à 80%. Cette variante permet de dégager un bénéfice prévisionnel de CHF 161'008.10. Elle offre également la possibilité d'anticiper la baisse de recettes fiscales des sociétés (diminution de la part de l'impôt sur le bénéfice et perte de contribuables).

C'est cette variante que le Conseil communal vous propose. C'est en effet la seule qui permet à terme de conserver le patrimoine communal dans un état convenable. C'est également la seule qui permet de promouvoir le bien de la commune, conformément à l'article 82 LCo relatif au devoir du Conseil communal.

En principe, elle assure de ne pas avoir à augmenter les impôts à nouveau dès 2017.

Présentation des différentes variantes en page suivante.

Budget d'investissement :

Aucun nouvel investissement n'est proposé. Le budget d'investissement se limite au report des investissements déjà votés.

Il n'est évidemment pas possible de développer l'ensemble de la situation. De plus amples informations seront présentées lors de l'assemblée communale du 1^{er} décembre prochain. Le budget est consultable à l'administration communale ainsi que sur le site internet.

2016 Budget comparatif	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016 version base	Budget 2016 limé 67.9%	Variante 1	Variante 2	Variante 3
						Budget 2016 limé 73%	Budget 2016 75.8%	Budget 2016 80%
ADMINISTRATION	342'330.19	362'173.70	361'915.00	390'877.00	390'877.00	390'877.00	390'877.00	390'877.00
01 Assemblée communale, conseil, commissions	69'594.70	66'772.70	66'822.00	69'555.00	69'555.00	69'555.00	69'555.00	69'555.00
02 Administration générale	272'735.49	295'401.00	295'093.00	321'322.00	321'322.00	321'322.00	321'322.00	321'322.00
ORDRE PUBLIC	14'551.90	65'329.90	58'924.05	52'227.10	52'227.10	52'227.10	52'227.10	52'227.10
10 Protection juridique	1'263.00	46'378.05	45'200.00	38'462.00	38'462.00	38'462.00	38'462.00	38'462.00
12 Justice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14 Police du Feu	605.65	6'779.90	0.00	550.00	550.00	550.00	550.00	550.00
15 Militaire	3'600.00	3'645.00	3'650.00	3'650.00	3'650.00	3'650.00	3'650.00	3'650.00
16 Protection civile	5'322.10	5'587.35	5'474.05	5'565.10	5'565.10	5'565.10	5'565.10	5'565.10
17 Protection de la population	3'761.15	2'939.60	4'600.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'590'216.30	1'597'850.51	1'678'169.15	1'582'192.45	1'535'883.45	1'535'883.45	1'559'219.45	1'559'219.45
20 Ecole infantine	138'106.20	147'313.75	151'260.35	112'863.90	112'863.90	112'863.90	112'863.90	112'863.90
21 Cycle scolaire obligatoire	1'073'625.05	1'068'448.10	1'102'831.00	1'041'450.35	1'021'641.35	1'021'641.35	1'023'477.35	1'023'477.35
22 Ecoles spécialisées	237'138.85	241'740.60	251'494.60	235'576.00	235'576.00	235'576.00	235'576.00	235'576.00
23 Formation professionnelle	36'793.15	40'680.60	40'850.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
29 Administration scolaire	104'553.05	99'667.46	131'733.20	152'302.20	125'802.20	125'802.20	147'302.20	147'302.20
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	128'490.40	261'783.94	241'036.25	259'530.65	259'530.65	259'530.65	259'530.65	259'530.65
30 Culture	30'608.95	33'874.95	32'277.40	43'724.80	43'724.80	43'724.80	43'724.80	43'724.80
33 Parcs publics, chemins pédestres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34 Sports, piscine, centre sportif	92'736.45	207'028.79	185'945.85	194'250.85	194'250.85	194'250.85	194'250.85	194'250.85
35 Autres loisirs, colonie	5'995.00	21'480.20	23'313.00	22'055.00	22'055.00	22'055.00	22'055.00	22'055.00
39 Culte, église	-850.00	-600.00	-500.00	-500.00	-500.00	-500.00	-500.00	-500.00
4 SANTE	493'654.40	514'884.50	502'200.70	503'935.00	503'935.00	503'935.00	503'935.00	503'935.00
40 Hopitaux	52'241.40	52'093.00	53'434.00	49'650.00	49'650.00	49'650.00	49'650.00	49'650.00
41 Homes médicalisés	305'045.70	315'198.95	299'016.20	297'152.00	297'152.00	297'152.00	297'152.00	297'152.00
44 Soins ambulatoires	134'373.00	145'249.15	147'750.50	155'633.00	155'633.00	155'633.00	155'633.00	155'633.00
45 Prophylaxie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
46 Service médical des écoles	1'994.30	2'343.40	2'000.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00
5 AFFAIRES SOCIALES	546'883.45	568'387.60	600'728.95	618'429.95	618'429.95	618'429.95	618'429.95	618'429.95
50 AVS/ APG/ AI/ AC	-1'358.00	-1'420.60	-1'420.00	-1'420.00	-1'420.00	-1'420.00	-1'420.00	-1'420.00
52 Caisse maladie et accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
54 Structure d'accueil de la petite enfance	41'150.00	34'098.30	41'553.80	40'715.00	40'715.00	40'715.00	40'715.00	40'715.00
55 Invalidité	322'544.90	329'005.40	345'201.80	340'599.95	340'599.95	340'599.95	340'599.95	340'599.95
56 Construction de logements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
57 Homes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
58 Assistances	184'546.55	206'704.50	215'393.35	238'535.00	238'535.00	238'535.00	238'535.00	238'535.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	333'103.41	286'054.06	319'036.40	338'046.40	337'046.40	337'046.40	331'046.40	331'046.40
61 Routes cantonales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
62 Routes communales, génie civil	296'412.11	241'973.66	271'385.40	281'482.40	280'482.40	280'482.40	274'482.40	274'482.40
65 Trafic régional	36'691.30	44'080.40	47'651.00	56'564.00	56'564.00	56'564.00	56'564.00	56'564.00
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	72'932.10	99'265.18	72'325.55	102'759.45	71'259.45	71'259.45	71'259.45	71'259.45
70 Approvisionnement en eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
71 Protection des eaux	0.00	0.00	2.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72 Ordures ménagères	15'412.00	41'373.53	12'005.60	13'803.60	13'803.60	13'803.60	13'803.60	13'803.60
73 Abattoirs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 Cimetière	4'012.65	3'666.80	1'748.85	2'248.85	2'248.85	2'248.85	2'248.85	2'248.85
75 Correction des eaux, endiguements	2'830.70	3'901.20	6'145.90	6'145.00	6'145.00	6'145.00	6'145.00	6'145.00
78 Protection de la nature	2'603.95	5'662.55	2'000.00	5'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00
79 Aménagement du territoire	48'072.80	44'661.10	50'423.00	55'562.00	45'062.00	45'062.00	45'062.00	45'062.00
8 ECONOMIE	-17'862.71	-42'133.03	-26'246.00	-13'978.00	-21'978.00	-21'978.00	-13'978.00	-13'978.00
80 Agriculture	-220.00	10.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
81 Forêts	-19'855.21	-30'694.01	-18'298.00	-14'266.00	-14'266.00	-14'266.00	-14'266.00	-14'266.00
83 Tourisme	4'005.00	4'005.00	4'000.00	4'355.00	4'355.00	4'355.00	4'355.00	4'355.00
84 Scierie communale	-1'792.50	-15'454.02	-12'098.00	-4'217.00	-12'217.00	-12'217.00	-4'217.00	-4'217.00
9 FINANCES ET IMPOTS	-3'526'314.26	-3'711'657.74	-3'605'924.90	-3'478'555.10	-3'516'855.10	-3'706'355.10	-3'777'555.10	-3'933'555.10
90 Impôts	-2'918'443.65	-3'088'001.75	-2'994'647.80	-2'960'500.00	-2'965'500.00	-3'155'000.00	-3'259'500.00	-3'415'500.00
93 Péréquation	-357'348.00	-339'772.00	-326'396.00	-307'903.00	-307'903.00	-307'903.00	-307'903.00	-307'903.00
94 Gérance fortunes et dettes	-208'339.81	-208'726.72	-259'699.10	-186'843.10	-220'143.10	-220'143.10	-186'843.10	-186'843.10
95 Fortune	1'285.20	-22'215.27	-25'182.00	-23'309.00	-23'309.00	-23'309.00	-23'309.00	-23'309.00
99 Postes non ventilable	-43'468.00	-52'942.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat	-22'014.82	1'938.62	202'165.15	355'464.90	230'355.90	40'855.90	-5'008.10	-161'008.10
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges	4'847'748.68	8'300'102.21	5'098'808.15	5'263'740.10	5'127'631.10	5'127'631.10	5'184'267.10	5'184'267.10
Produits	4'869'763.50	8'298'163.59	4'896'643.00	4'908'275.20	4'897'275.20	5'086'775.20	5'189'275.20	5'345'275.20
Résultat exercice	-22'014.82	1'938.62	202'165.15	355'464.90	230'355.90	40'855.90	-5'008.10	-161'008.10
Corrections								
Intérêts	-42'769.00	-79'205.83	-90'377.00	-52'081.00	-52'081.00	-52'081.00	-52'081.00	-52'081.00
Amortissements	-165'367.00	-259'016.00	-251'516.00	-288'986.00	-288'986.00	-288'986.00	-288'986.00	-288'986.00
Produits réels (apurés)	-4'661'627.50	-795'941.76	-4'554'750.00	-4'566'282.20	-4'556'208.20	-4'745'708.20	-4'848'208.20	-5'004'208.20
Résultat exercice apuré en %	0.47%	-0.02%	-4.44%	-7.79%	-5.06%	-0.86%	0.10%	3.22%

HAUSSE D'IMPÔT

Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales

Lors des précédentes assemblées communales, les autorités ont informé les citoyennes et citoyens présents qu'une hausse de la fiscalité devait être envisagée à court terme.

Comme de nombreuses autres communes fribourgeoises, les finances de notre commune souffrent. Ces dernières années, un nombre important d'entre elles ont déjà dû augmenter leur impôt, une partie d'entre elles ayant prévu de le faire cet automne. La raison principale est l'augmentation constante des charges liées cantonales et régionales.

Les autorités communales ont toujours joué la transparence lors des présentations des plans financiers. En effet, ceux-ci prévoyaient une dégradation constante et rapide de la situation. Le Conseil communal a mis tout en œuvre afin de repousser cette échéance au maximum.

Pourquoi ne pas augmenter les impôts avant ?

Les comptes, depuis 2007, ont toujours bouclé sur un résultat positif. Bien que la tendance d'une dégradation fût ressentie, il paraissait difficile de faire voter une augmentation d'impôt alors que la situation ne l'exigeait pas forcément.

A ce jour, la situation de notre commune peut être considérée comme étant saine. La dette par habitant selon les derniers comptes bouclés, à savoir 2014, s'élève à CHF 1'435.15. Pour comparaison, la dette moyenne cantonale est de CHF 1'756.00 par habitant.

Les infrastructures importantes sont réalisées (épuration, réseau d'eau, déchetterie, etc.), notre vaste réseau routier est en cours de réfection et les bâtiments propriété de la commune sont régulièrement entretenus.

Pourquoi maintenant et pourquoi autant ?

Alors que le budget 2015 flirtait déjà avec la limite d'excédent de charges de 5%, l'élaboration du budget 2016 ne permet pas de contenir les charges. L'augmentation de plus de 10 ct par franc payé à l'Etat est importante. Comme expliqué dans la présentation des budgets, une variante intermédiaire ne serait que provisoire. Une augmentation devrait vraisemblablement intervenir en 2017.

Les raisons de l'augmentation

Les causes sont multiples :

- Les rentrées fiscales régressent et ne permettent pas de suivre l'augmentation des coûts. Les baisses fiscales décidées par le Grand Conseil ont eu des conséquences sur les finances communales. Les autorités cantonales ont décidé ces baisses afin d'être concurrentiel avec les autres cantons. Alors que le canton tire un tiers de ses revenus du fisc, la majorité des revenus des communes est constitué par l'impôt.

Impôt 2008 PERSONNES PHYSIQUES (revenu & fortune)	CHF 2'059'442.00
813 contribuables, soit une moyenne de CHF 2'533.00 par contribuable	
Impôt 2013 PERSONNES PHYSIQUES (revenu & fortune)	CHF 2'152'478.00
868 contribuables, soit une moyenne de CHF 2'480.00 par contribuable	

- Toutes ces dernières années, la commune de Sâles a pu compter sur des produits exceptionnels importants, notamment en ce qui concerne les impôts sur les personnes morales. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et la péréquation intercommunale ne corrigera que très légèrement cet état de fait et pas immédiatement.

Impôt 2008 PERSONNES MORALES (bénéfice & capital)	CHF 130'977.00
Impôt 2013 PERSONNES MORALES (bénéfice & capital)	CHF 395'292.00
Budget 2016 avec taux 67,9% (bénéfice & capital)	CHF 220'000.00
Budget 2016 avec taux 80% (bénéfice & capital)	CHF 258'000.00

- L'augmentation des charges liées : L'augmentation de la démographie dans le canton de Fribourg, et tout particulièrement dans notre district, a connu un boom sans précédent ces dix dernières années. Cette évolution a eu pour conséquence un manque à combler au niveau des infrastructures.

Augmentation des charges liées régionales de 2011 à 2014	+ CHF 177'716.00
Augmentation des charges liées cantonales de 2011 à 2014	+ CHF 164'057.00

- La moyenne des impôts cantonaux par habitant, pour la commune de Sâles, se situe à CHF 3'652.00 soit dans le dernier tiers par rapport aux autres communes du district. La moyenne de la cote cantonale se situant à CHF 4'127.00. En appliquant le coefficient le plus bas du district, les recettes d'impôts sont largement inférieures aux autres communes. La situation n'est plus tenable.

Désormais, la progression des charges communales est plus rapide que celle des recettes.

Le Conseil communal est conscient de l'effort important demandé aux contribuables. Cette situation et la proposition du Conseil communal ont été élaborées en collaboration avec la commission financière. Nous relevons aussi qu'avec un taux de 80%, nous nous trouvons tout proche de la moyenne du district, à savoir 81%.

Il convient également de relever que pour une commune de taille moyenne, nous disposons d'une grande qualité de vie.

Grâce à la participation de la commune et surtout le bénévolat de nombreuses personnes, les enfants des écoles bénéficient d'un camp de ski organisé chaque année, de cours de piscine, d'une bibliothèque scolaire et d'un accueil extrascolaire performant.

Nous sommes bientôt la dernière commune à octroyer des bourses aux apprentis et étudiants. Aucun écolage n'est exigé des parents pour le matériel scolaire mis à disposition des enfants.

Les habitants de Sâles peuvent louer des lieux de réunion (salle de la Scierie à Maules, abri PC à Romanens et salle de La Lisière) pour l'organisation de fêtes de familles ou autres à des prix sans concurrence.

Des infrastructures sportives et culturelles de qualité sont mises à disposition des sociétés locales et ce à des tarifs réduits, permettant ainsi une riche vie associative.

Tout cet équilibre est précaire et ne peut être assuré qu'avec la participation financière de chacun par le biais des impôts.

RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉVACUATION ET À L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Conformément à la loi cantonale sur les eaux du 18 décembre 2009 et son règlement d'exécution du 21 juin 2011, les communes doivent adapter leur règlement communal afin d'être conforme à ces nouvelles lois. De plus, certaines taxes étant liées aux indices d'utilisation des sols, la commune de Sâles se devait d'adapter le règlement en relation avec le nouveau PAL, présenté à l'assemblée communale de printemps et mis à l'enquête publique cet été.

Le principal changement de la loi sur les eaux concerne la philosophie d'encaissement et de comptabilisation des taxes qui doivent permettre une meilleure planification de l'entretien et du renouvellement des installations communales et intercommunales (station d'épuration). Les autres modifications de texte sont très limitées.

Le Conseil communal a tout fait pour favoriser au mieux le principe du pollueur payeur en diminuant au maximum les taxes liées aux surfaces de terrain en les reportant sur celles liées à la consommation d'eau en m³. Les nouvelles taxes annuelles se présentent comme suit :

Taxes de base :

a) Elle passe de CHF 0.40 à **CHF 0.17 par m²** de surface de parcelle indicée (max CHF/m² 0.30 dans le règlement).

En réalité, la taxe diminue de 15%. En effet, l'indice IOS a été remplacé par l'IBUS qui, selon notre nouveau PAL, vaut environ le double.

Zone	Définition	PAL 2009 + règlement 2005			PAL 2015 et règlement 2016			Différence
		Indice IUS	Taxe par m2 indicé	Taxe par m2 réel	Indice IBUS	Taxe par m2 indicé	Taxe par m2 réel	
CV	Centre village	0.60	0.40	0.24	1.20	0.17	0.204	-15.0%
R1	Résidentielle faible densité	0.35		0.14	0.70		0.119	-15.0%
R1 (Groupées)		0.45		0.18	0.90		0.153	-15.0%
R2	Résidentielle moyenne densité	0.50		0.20	1.00		0.17	-15.0%
RA (habitations)	Mixte	0.35		0.14	0.70		0.119	-15.0%
RA (activités)		0.50		0.20	1.00		0.17	-15.0%
IG	Intérêt général	0.60		0.24	1.20		0.204	-15.0%
Hors zones		0.40		0.16	0.80		0.136	-15.0%
ACT	Activités (par m3)	4.00	2.50	10.00	6.00	1.50	9	-10.0%

b) Elle passe de CHF 60.- par unité locative à **CHF 29.- par équivalent-habitant** (max CHF/EH 40.- dans le règlement).

La loi nous impose de passer d'une taxe par UL (Unité Locative) à une taxe par EH (Equivalent-Habitant). Le calcul nous donne une taxe de CHF 20.- par EH, à laquelle nous avons dû ajouter une taxe complémentaire de CHF 9.- par EH imposée dès le 1^{er} janvier 2016 par une disposition fédérale sur les mesures de réduction des micropolluants dans les STEP.

Taxe d'exploitation :

Elle passe de CHF 1.40 à **CHF 1.55 par m³** d'eau consommée (max CHF/m³ 2.- dans le règlement).

Hormis la nouvelle taxe fédérale sur les micropolluants, le montant global des taxes annuelles varie très peu. Les simulations par ménage montrent des variations de quelques pourcents en plus ou en moins selon les cas et selon la consommation individuelle. Les taxes de raccordement (taxes uniques) suivent la même logique.

Le règlement complet est à disposition à l'administration communale et sur le site internet (www.sales.ch). Lors de l'assemblée communale du 1^{er} décembre, nous vous montrerons des simulations de cas afin de bien cerner ces différentes taxes et leur application. Pour ceux qui veulent tester leur propre situation, un fichier excel est également mis à disposition sur le site internet ([calculateur_taxes_epuration.xls](#)).

FUSION DU CSPI SÂLES-VAULRUZ ET DU CSP VUADENS

Approbation du nouveau règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

La Commune de Vuadens a sollicité son adhésion au CSPI (Corps de sapeurs-pompiers inter-communal) de Sâles-Vaulruz. Cette demande est motivée par le fait que la Commune de Vuadens est confrontée à des problèmes de manque de locaux, notamment pour ses écoles. Cette fusion permettra une nouvelle affectation de son local du feu qui sera destiné dorénavant aux écoles.

Dans le même temps, la Préfecture de la Gruyère et l'ECAB ont initié une étude « FriFire » en vue de la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers dans le district. Les communes de la Gruyère examinent donc actuellement toutes les opportunités de fusionner les CSP dans le but final, à long terme, de rationaliser au maximum le nombre de Corps SP pour l'ensemble du district de la Gruyère.

Dans le cadre de la réunification des CSP Sâles-Vaulruz et Vuadens, les états-majors des deux futurs CSP fusionnés ont étudié les capacités d'accueil du local du feu de Vaulruz, qui abritera le nouveau CSPI. Il est ressorti de cet examen que pour le moment aucune transformation ne serait nécessaire, étant donné que l'effectif des sapeurs ne serait que peu corrigé avec la fusion. Les éventuels aménagements seront définis après une année d'utilisation du local par le nouveau CSPI.

Avec cette fusion, les règlements organiques de défense contre l'incendie seront identiques pour les trois communes membres.

En l'occurrence cette fusion permettra une baisse des taxes non pompier de CHF 120.- à CHF 100.- dès l'année 2016 pour les personnes astreintes des communes de Sâles et Vaulruz. En parallèle, une adaptation des indemnités versées aux sapeurs sera appliquée afin de valoriser leur engagement pour la collectivité. Le budget du CSPI fusionné boucle avec une affectation à la réserve, l'intégralité des charges étant couverte par les taxes non pompier encaissées.

A relever enfin que le CSPI Sâles-Vaulruz collabore déjà étroitement avec le CSP de Vuadens lors des exercices et interventions.

Au vu de ces différents éléments et dans l'optique de bénéficier d'une économie d'échelle qui serait réalisée pour les CSP de Sâles-Vaulruz et Vuadens, nos deux communes recommandent à leurs assemblées communales d'approuver cette fusion par le biais de l'approbation du nouveau règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels.

RAPPEL

La poubelle réservée pour la collecte des bouteilles de boissons en PET à la déchetterie secondaire de Rueyres est régulièrement remplie de débris plastiques. Nous vous rappelons que seules les bouteilles en PET munies du sigle « PET – Recycling » sont prises en charge.



Les autres bouteilles en PET et autres plastiques sont à éliminer avec les déchets ménagers.



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 1^{er} décembre 2015, à 20h00, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

TRACTANDA

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2015**
(ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration ou sur le site internet)
 2. **Budget 2016 du Foyer St-Joseph**
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 3. **Budget communal 2016**
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 67.9% à 80% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 67.9% à 80% de l'impôt cantonal de base
 - d) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
 4. **Renouvellement de l'organe de révision des comptes communaux 2016-2018**
 5. **Approbation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées**
 6. **Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels** (fusion du CSPI Sâles-Vaulruz et du CSP Vuadens)
 7. **Présentation du plan financier 2015-2019**
 8. **Réception des citoyens nés en 1997**
 9. **Divers**
-

LES NOUVEAUX CITOYENS 2015

27 jeunes nés en 1997 ont atteint leur majorité durant l'année 2015. Le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du 1^{er} décembre l'accueil de ces nouveaux citoyens afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.

Barbosa Lourenço Diogo, Sâles
Bovigny Lucie, Maules
Chaney Dylan, Sâles
Chollet Elie, Maules
Genoud Lisa, Romanens
Gétaz Julie, Sâles
Girard Cathie, Maules
Gremaud Mathieu, Romanens
Huber Morgane, Sâles

Kastrati Jetlir, Sâles
Kolly Mathilde, Sâles
Lopes Santos Milene, Sâles
Menoud Amandine, Sâles
Menoud Delphine, Sâles
Meyer Paul, Maules
Oberson Estelle, Sâles
Pasquier Ella, Rueyres-Tr.
Pasquier Eloïse, Sâles

Pasquier Marc, Maules
Progin Nicolas, Maules
Savary Mathew, Maules
Schmid Jonathan, Romanens
Seydoux Mallauray, Sâles
Uldry Sali, Maules
Vallélian Fallon, Rueyres-Tr.
Wicht Kevin, Rueyres-Tr.
Yerly Marion, Sâles

AGENDA DE L'INTERSOCIÉTÉ

Novembre 2015

Samedi et dimanche 21, 22 novembre Concert spectacle du chœur-mixte de Sâles à La Lisière

Décembre 2015

Dimanche 6 décembre

Spectacle « Flopi Flopi » à La Lisière et visite du St-Nicolas (FC La Sionge)

Vendredi 11 décembre

Distribution des sapins de Noël par le camp de ski

Samedi 12 décembre

Concert de l'Avent par la fanfare et le chœur-mixte de Maules à La Lisière

Samedi 26 décembre

Loto de la société de musique au restaurant

Janvier 2016

Dimanche 3 janvier

Loto de la société de gymnastique au restaurant

Samedi et dimanche 23 et 24 janvier

Souper et dîner de soutien de la société de musique à la salle de la Scierie à Maules

Dimanche 31 janvier

Animation pour les familles organisée par le Conseil de communauté au restaurant de la Couronne

Février 2016

Samedi 20 février

Spectacle « Je te Haime ! » à La Lisière

Mars 2016

Vendredi et samedi 4 et 5 mars

Concert de la société de musique à La Lisière

Vendredi 11 mars

Match aux cartes de la bibliothèque Matulu au restaurant

Samedi 12 mars

Souper de soutien du FC La Sionge au restaurant

Samedi 19 mars

Coupe de printemps de la société de gymnastique

Dimanche 20 mars

Soupe de Carême

Avril 2016

Dimanche 10 avril

Dîner des aînés à la salle de la Scierie à Maules

Dimanche 17 avril

Loto de la société de tir au restaurant

Samedi 23 avril

Spectacle « Collado joue pour vous ! » à La Lisière

Jeudi 28 avril au dimanche 1^{er} mai

Chants du 1^{er} mai dans les ménages par les sociétés de jeunesse

Mai 2016

Jeudi 5 mai

Première Communion

Dimanche 15 mai

Loto des écoles au restaurant

Jeudi 26 mai

Concert de la société de musique

Juin 2016

Dimanche 5 juin

Loto du chœur-mixte La Concorde au restaurant

Vendredi 10 juin

Course à travers Sâles au centre sportif

Jeudi au dimanche 16 au 19 juin

Tir au sanglier - société de tir au stand de tir

Samedi 25 juin

Concert Facétie et Fougue à La Lisière

Dimanche 26 juin

Loto des cadets de la société de musique au restaurant

Jeudi 30 juin au dimanche 3 juillet

32^e Rencontre des jeunes gens gruériennes

ACCUEIL DE JOUR AU FOYER ST-JOSEPH DE SÂLES

Madame, Monsieur ! Vous êtes au bénéfice d'une rente AVS ou AI, la chance de rester à domicile, mais vous vous trouvez en perte d'autonomie physique et, ou psychique. Vous aimeriez combler une solitude sociale et vous divertir quelque peu. Mais que faire ?

Le Foyer St-Joseph a la solution

Pourquoi ne pas venir en accueil de jour, histoire aussi de soutenir et soulager vos proches aidants.

Comment se déroule une journée en accueil de jour ?

Une personne peut fréquenter l'accueil de jour une fois par semaine ou davantage. Les horaires d'une journée sont flexibles. Il y a possibilité d'arriver avant 09.00 h et de partir vers 19.00 h et pourquoi pas n'y passer que des ½ jours, en fonction du désir de la personne. Les repas et collations, préparés avec soin et partagés dans une ambiance conviviale, sont proposés.

Des animations diverses sont offertes, tels que la gymnastique douce, l'art-thérapie, le chant, les ateliers cuisine et bricolage, le jeu de cartes avec les habitants du village, la messe ou liturgie de la parole.

La cafétéria, espace convivial, est le lieu privilégié de rencontres avec les résidents et les visites. Les discussions défilent. On se plaît à se remémorer le temps passé, son vécu, ses expériences. Parfois aussi, les boutades et rires sont au rendez-vous.

Une salle de repos est également à votre disposition.

Un personnel chaleureux et compétent sera à votre écoute et facilitera votre intégration, sans imposer de contraintes.

Combien coûte une journée ?

L'hôte paie CHF 48.- par jour pour couvrir les frais hôteliers. Le prix du transport n'est pas inclus.

Les prestations complémentaires prennent en charge la journée ainsi que les transports.

Ne sont pas compris dans le prix du forfait, la participation aux frais de sorties lors d'activités extraordinaires et pour lesquelles les résidents du Foyer St-Joseph participent.

Qu'en est-il des transports ?

Les transports sont, en premier lieu, à organiser par la famille, éventuellement avec l'aide des services de transport comme Passe-Partout, la Croix-Rouge, ou à l'interne.

Cette solution vous intéresse ? Alors n'hésitez-plus !

Prenez contact avec la direction du Foyer St-Joseph, pour une visite ou pour obtenir tous renseignements complémentaires.



ÉTABLISSEMENT
MÉDICO-SOCIAL

Place de l'Église 5
1625 Sâles (Gruyère)

T 026 917 90 00
F 026 917 90 09
E foyer@st-joseph.ch

www.st-joseph.ch

ATELIER POUR ENFANTS

Première à Sâles : atelier pour enfants de confection de cartes de vœux

Et si, cette année, vous décidiez de laisser vos enfants fabriquer eux-mêmes des cartes de vœux au lieu de sacrifier à cette nouvelle tradition qui consiste à se souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année par sms ?

Un atelier pour enfants de confection de cartes de vœux sera organisé à Sâles les mercredis :

- ★ 25 novembre de 13h30 à 16h30
- ★ 2 décembre de 13h30 à 16h30

Le nombre de places est limité à 10 enfants par atelier.

L'idée est simple : accompagner les enfants dans la confection de cartes de vœux artisanales destinées aux personnes qui comptent pour leur famille et pour eux-mêmes.

Une modeste contribution financière sera demandée pour couvrir les frais de matériel utilisé à savoir les cartons de couleur, papiers autocollants, etc. Un goûter est prévu.

Pour les inscriptions et toute information complémentaire, merci de contacter :
Francesca Sacco au 076/616.85.22.

ANNONCE - BADMINTON CLUB DE SÂLES

Le Badminton club de Sâles accueille toute personne intéressée par ce sport ludique et convivial. Adultes, seniors, jeunes, enfants dès l'école primaire, débutants ou confirmés, vous êtes les bienvenus.

Les enfants et les jeunes bénéficient d'un encadrement par une joueuse licenciée.

Heures :

- *Mardi de 19h30 à 20h30 (priorité aux jeunes du CO)*
- *Mercredi de 13h30 à 15h30 (priorité aux enfants de l'école primaire)*
- *Jeu de 20h30 à 22h00 (adultes)*
- *Dimanche de 14h00 à 16h00 (tous)*

Renseignements et inscriptions : Victor Borcard, président, 079/230 61 89 ou victor@mvsj.ch

RENCONTRE HEBDOMADAIRE DES AÎNÉS



Aux personnes intéressées

Nous vous rappelons qu'une rencontre « **Jeux de cartes** » est organisée les lundis dès 14h00 au **Foyer St-Joseph de Sâles**.

C'est aussi l'occasion de partager des moments d'amitié avec les résidants dans une ambiance conviviale. Nous vous encourageons vivement à prendre part à ces après-midi récréatifs.

Le groupe des visiteuses de la Paroisse de Sâles.

UN HEUREUX ANNIVERSAIRE AUX NONAGÉNAIRES DE 2015

Madame Jeanne Oberson de Rueyres-Treyfayes a fêté ses nonante ans le 15 octobre 2015 et Monsieur Fernand Barras de Romanens a fêté ses nonante ans le 12 mai 2015.

Une délégation du Conseil communal leur a rendu visite avec une petite attention.

Nous leur souhaitons nos meilleurs vœux de santé !



SERVICE DE PUÉRICULTURE DE LA CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE

Pour les enfants dès la naissance jusqu'à 4 ans, des infirmières diplômées, spécialistes de la petite enfance, sont à votre disposition et vous offrent un soutien précieux et efficace.



*Chaque 3^e mercredi du mois au Foyer St-Joseph de Sâles
Sur rendez-vous uniquement au 026/919 00 13*

Plus de renseignements sur www.croix-rouge-fr.ch

Me 20 janvier 2016	Me 17 février 2016	Me 16 mars 2016	Me 20 avril 2016
Me 18 mai 2016	Me 15 juin 2016	Me 20 juillet 2016	Me 17 août 2016
Me 21 sept. 2016	Me 19 oct. 2016	Me 16 nov. 2016	Me 21 déc. 2016

NEIGE SUR LA CHAUSSÉE

Pour une question de sécurité, nous vous rappelons qu'il n'est pas autorisé de déverser la neige de votre place sur **la chaussée** !





20 ans après... Sâles se mettra la tête à l'an vert du 30 juin au 3 juillet 2016.

La remise des résultats de la dernière fête des jeunes, qui s'est déroulée cet été à Enney, a provoqué un insoutenable suspense au sein de la Société de jeunesse de Sâles. 5^e des joutes, c'est avec une immense fierté que Lè Dzoyà acceptait l'organisation de la 32^e Rencontre des jeunes gruériennes. Elle se déroulera entre le quartier de villas des Mosses et les croisées de Sâles (côté des tourbières).

Après l'émotion, la société s'est immédiatement mise au travail, en formant un comité d'organisation. Celui-ci s'est attelé au choix du thème, aux idées de jeux, à l'élaboration de la décoration, etc. Le travail n'a pas manqué, continue et continuera jusqu'au démontage de la cantine.

Pour que la fête soit belle, nous avons besoin de vous tous : accepter d'être bénévole, c'est s'assurer un bon moment de partage avec notre jeunesse. Les documents seront disponibles sur notre site et auprès de nos jeunes dès le printemps prochain.

Une vente de bières a été mise sur pied. Faites bon accueil aux membres de la société !

Si vous souhaitez un printemps précoce et voir la vie en vert, appelez le 026 917 01 85 pour rejoindre l'équipe de décoration.

Tous motivés *vers* une belle fête... on est au taquet !

La Société de jeunesse Lè Dzoyà et le comité d'organisation

www.rjg2016.ch (dès la fin de l'année 2015)

Nous recherchons :

Des paires de chaussures femmes.

Un endroit est prévu à cet effet à la déchetterie de Sâles.

Le comité d'organisation :

Présidence : Samuel Gétaz

Vice-présidence : Olivier Dervey

Chancellerie : Myriam Seydoux

Finances : Jean-Marc Piguet

Constructions : Luc Oberson

Jeux : Maxime Monney

Communication : Valérie Fragnière

Bars et subsistance : Matthieu Maillard

Cortège : Yvan Girard

Sécurité : Christian Savary

Sponsoring : Stéphane Baechler

Vente de bières : Patrick Brodard

Personnel : Sylviane Girard

Décoration : Marie-Claire Magnin

Informatique : Arnaud Müller

Festivités : Priscilia Dervey